

OBJET RENOVATION DU PETIT MARCHÉ

**AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS N°1
AUX MARCHES DES LOTS 2, 3 ET 4**

Par délibération en date du 10 juillet 2012, le Conseil Municipal m'a autorisé à lancer un appel d'offres ouvert pour les travaux de rénovation du Petit Marché.

Ce marché de travaux, portant sur la rénovation des kiosques des marchands, la restructuration des locaux administratifs et des sanitaires, la réfection des sols et des différents réseaux et l'accessibilité du site, était scindé en cinq lots.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 février 2013, a retenu les entreprises pour l'attribution des quatre premiers lots. Le lot 5 ayant été déclaré infructueux a été relancé en procédure négociée et la Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée le 25 avril 2013 sur l'attribution de ce dernier lot.

Par délibération en date du 27 avril 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature des marchés avec les entreprises retenues par la CAO, pour un montant global de 1 026 020,28 € HT.

Le 29 mai 2013, la Commune de Saint-Denis a notifié les marchés de travaux, comme suit :

LOT N°	DESIGNATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT EN EUROS
1	TRAITEMENT DES SOLS	BUFFI SATP	260 672,98
2	REFECTION DES RESEAUX EP/EU	CMI	108 137,90
3	REFECTION DES RESEAUX ELECTRIQUES	SAUGER	115 188,00
4	REHABILITATION DES LOCAUX	GOINDINPONY	159 121,40
5	REPLACEMENT DES TOITURES TOLES DES KIOSQUES	S2R	382 900,00
	TOTAL		1 026 020,28

Les travaux sont actuellement en cours et doivent être livrés en juillet 2014.

Toutefois, lors du dépôt du dossier de permis de construire, l'établissement était classé en ERP de 3ème catégorie, classement inchangé depuis sa construction. Le SDIS a souhaité revoir ce classement qui ne prenait pas en compte la totalité du site à savoir la halle et les kiosques. Le nouveau classement en ERP de 2ème catégorie, retenu par le SDIS, entraîné des prestations complémentaires significatives en matière de sécurité incendie, qui impactent les lots 2 et 3

Un avenant est par ailleurs présenté pour le lot 4.

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20140628-14420-1-DE Date de réception préfecture : 03/07/2014

Rapport n°14/4-20

- LOT 2 : Réfection des réseaux eaux pluviales/ eaux usées

Les modifications du réseau électrique dues au changement de catégorie de l'établissement et la prise en compte du futur réseau de fibre optique de la Ville nécessitent la réalisation de tranchées et de regards complémentaires pour le passage des câbles ainsi qu'une modification partielle du réseau EU/ EP.

L'incidence financière est la suivante :

Titulaire	Marché € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
CMI	108 137,90	21 500,00	129 637,90	+ 19,88 %

- LOT : Réfection des réseaux électriques

Le nouveau classement en ERP de 2ème catégorie entraîne notamment le changement du type de système d'alarme, un éclairage de sécurité alimenté par une source centrale et la modification de l'armoire électrique.

L'incidence financière est la suivante :

Titulaire	Marché € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
SAUGER	115 188,00	42 000,00	157 188,00	+ 36,46 %

- LOT 4 : Réhabilitation des locaux

En cours d'exécution des travaux, il a été constaté que le bardage bois recouvrant le bâtiment restauration côté ouest de la halle était termité. Il est donc nécessaire de procéder au remplacement de celui-ci par un bardage en matériau composite présentant une bonne durabilité.

L'incidence financière est la suivante :

Titulaire	Marché € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
GOINDINPONY	159 121,40	15 045,00	174 166,40	+ 9,46 %

Ces avenants ont reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 28 mai 2014.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser ou mon représentant à signer les avenants n°1 pour les lots 2, 3 et 4 des marchés de travaux de rénovation du Petit Marché.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14420-1-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE

COMMUNE DE SAINT-DENIS

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du samedi 28 juin 2014
Délibération n°14/4-20

OBJET RENOVIATION DU PETIT MARCHÉ

AUTORISATION DE SIGNER LES AVENANTS N°1
AUX MARCHES DES LOTS 2, 3 ET 4

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 28 mai 2014 ;

Sur le RAPPORT N° 14/4-20 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MELADE Thierry, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions (abstention de Monsieur VICTORIA René-Paul en AG/ EM) ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Autorise le Maire ou son représentant à signer les avenants n° 1 aux marchés des lots 2, 3 et 4 de travaux de rénovation du Petit Marché, comme suit :

Lot	Titulaire	Marché initial € HT	Avenant € HT	Total € HT	Evolution %
2	CMI	108 137,90	21 500,00	129 637,90	+ 19,88 %
3	SAUGER	115 188,00	42 000,00	157 188,00	+ 36,46 %
4	GOINDINPONY	159 121,40	15 045,00	174 166,40	+ 9,46 %

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget principal sous le chapitre 23 et l'article 2313.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20140628-14420-2-DE
Date de réception préfecture : 03/07/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
02/07/2014


Gilbert ANNETTE